

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 DECEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Répartition du résultat de
clôture et du solde de
trésorerie du Syndicat
d'Etudes et de
Programmation (SIEP)
« Seine et Forêts » suite à
sa dissolution**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 15 décembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU*, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH*, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE*, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE*, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame CERIGHELLI (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 15 I 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 I 22, 15 I 01, 15 I 02, 15 I 03 et 15 I 04)

*Madame CLECH (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

*Madame LANGE (sauf pour le dossier 15 I 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 I 22 et 15 I 01)

*Monsieur LÉVÊQUE (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

Avait donné procuration :

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame CLECH à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de séance :

Monsieur LEGUAY

TITRE : RÉPARTITION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE ET DU SOLDE DE TRÉSORERIE DU SYNDICAT D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION (SIEP) « SEINE ET FORÊTS » SUITE A SA DISSOLUTION

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 11 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé le projet de dissolution du Syndicat d'Études et de Programmation (SIEP) « Seine et Forêts ». Le syndicat a été officiellement dissous par arrêté préfectoral en date du 9 août 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition du résultat de clôture et du solde de trésorerie du syndicat au prorata de la strate de chaque commune.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 1991 autorisant la création du le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts dont l'objet est l'élaboration d'un schéma directeur, devenu depuis la loi du 13 décembre 2000 : schéma de cohérence territoriale, comprenant tout le territoire de 8 communes (Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Fourqueux, Le Mesnil le Roi, Le Pecq, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Saint-Germain-en-Laye),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 1991 portant sur l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts a mené les réflexions en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement,

Considérant que les huit communes membres (Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Fourqueux, Le Mesnil le Roi, Le Pecq, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Saint-Germain-en-Laye) se sont ou vont se structurer autour de trois intercommunalités distinctes, avec des compétences dans ces même domaines,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts n°08-2013 du 28 février 2013 approuvant la dissolution du Syndicat au 31 décembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013221-0007 du 9 août 2013 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts,

Vu la délibération n°4 du 6 mars 2014 du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts concernant la répartition du résultat de clôture au prorata de la strate de chaque commune adhérente,

Vu la délibération n°5 du 6 mars 2014 du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts concernant la répartition du résultat du solde du compte 515 au prorata de la strate de chaque commune adhérents,

Considérant que le compte 515 de trésorerie s'élève à 48 521,68 € et que le résultat de clôture de fonctionnement est de 48 521,68 €. Ces deux sommes sont à répartir entre les différentes communes adhérentes du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts, et se calculent au prorata du nombre d'habitants,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la répartition du résultat de clôture et du solde de trésorerie du syndicat, au prorata du nombre d'habitants, et de corriger le résultat du budget principal en affectant ce résultat, à savoir :

Compte 002-résultat de la section de fonctionnement excédent : + 13 877,20 €

Villes	Population	Montant reversé
Achères	20 001	6 453,38 €
Conflans-Sainte-Honorine	33 948	10 951,34 €
Fourqueux	4 404	1 421,69 €
Le Mesnil-Le-Roi	6 492	2 096,14 €
Le Pecq	15 989	5 157,85 €
Maisons-Laffitte	23 014	7 423,82 €
Mareil-Marly	3 530	1 140,26 €
Saint-Germain-en-Laye	43 015	13 877,20 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE la répartition du résultat de fonctionnement du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts, au prorata de la strate de chaque commune, soit un excédent de fonctionnement de 13 877,20 € pour la ville de Saint Germain en Laye,

ACCEPTE la répartition du solde de la trésorerie du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts, au prorata de la strate de chaque commune, soit un solde de + 13 877,20 €,

Villes	Population	Montant reversé
Achères	20 001	6 453.38 €
Conflans-Sainte-Honorine	33 948	10 951.34 €
Fourqueux	4 404	1 421.69 €
Le Mesnil-Le-Roi	6 492	2 096.14 €
Le Pecq	15 989	5 157.85 €
Maisons-Laffitte	23 014	7 423.82 €
Mareil-Marly	3 530	1 140.26 €
Saint-Germain-en-Laye	43 015	13 877,20 €

APPROUVE la correction du résultat du budget principal de l'affectation des résultats du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) Seine et Forêts, soit :

Compte 002-résultat de fonctionnement-excédent : + 13 877,20 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye